

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-407 du 15 Novembre 1984

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et  
du Tourisme, de l'intérim du Camarade  
Frédéric AFFO, Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération pour  
compter du 8 Novembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- Vu le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

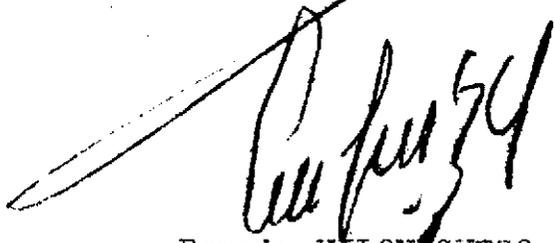
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 8 Novembre 1984, le Camarade Soulé DAKORO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires ~~Strangères~~ Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Novembre 1984

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National, le Président du  
Comité Permanent de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire, chargé de  
l'intérim,

  
Romain VILON GUEZO.

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGCEN 4 PPC 2 MAEC-  
MCAT 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI  
GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-